

Fanny Truchelut : "mon procès en appel sera déterminant pour la suite de ma vie"

Riposte Laïque : Lors de ton premier procès, le 2 octobre 2007, tu as été condamnée à quatre mois de prison avec sursis, et à 8.490 euros d'amende. Tu as décidé de faire appel. Aujourd'hui, avec le recul, comment vis-tu ce verdict ?

Fanny Truchelut : Sur le moment, j'ai vécu ce verdict comme une injustice parce que l'on ne m'a pas entendue. Pendant le procès, la partie adverse n'a eu de cesse que de m'insulter et me traîner dans la boue, ce fut difficile à entendre et à vivre. Me faire traiter, moi qui n'ai baptisé aucun de mes 4 enfants, d'intégriste catholique m'a été insupportable. J'ai été stupéfaite de la violence verbale à mon égard des Avocats du MRAP, de la LDH et de la Licra. Les journalistes ont pris le relais avec des articles peu sympathiques pour moi.

Et puis, à travers votre site, il y a eu la grande solidarité des internautes, que je remercie encore très sincèrement, grâce à vous, je suis restée debout.

J'ai compris que je n'étais pas seule et que le « racisme » dont on voulait m'affubler n'était qu'une stratégie des islamistes pour imposer leur volonté.

Les messages qui sont arrivés de partout, de France, d'Europe, au-delà de l'Atlantique, montrent la crainte que beaucoup de femmes et d'hommes ressentent face à cette offensive sournoise.

18 mois sont passés, j'ai essayé beaucoup de choses, j'ai interpellé des femmes, des Associations, des Philosophes, des journaux, pour finir les élus. Les réponses en retour ne dépassent pas les 10 doigts de la main. Cependant, je remercie celles et ceux qui ont pris une position franche. Je ne manquerai pas de les tenir informé régulièrement.